

Comprendre les fondamentaux juridiques de l'assurance IARD

| |
|---|
| Date et durée |
| Code formation : FMA02FR Durée : 4 jours Nombre d'heures : 28 heures |
| Description |
| Les formations assurances permettent d'acquérir les connaissances et les compétences spécifiques aux métiers de l'Assurance dans leur diversité. Elles sont prévues pour assurer aux stagiaires une progression régulière et rapide. Cette formation permet d'acquérir les bases juridiques et réglementaires relatives aux assurances. |
| Objectifs |
| Les objectifs de cette formation sont de permettre au participant de connaître la réglementation applicable au secteur des assurances ainsi que les aspects juridiques de l'organisation de la profession, mais aussi de comprendre le fonctionnement d'un contrat d'assurance, de sa conclusion à son extinction. |
| Pré-requis |
| Aucun |
| Public |
| Cette formation s'adresse aux collaborateurs des sociétés d'assurances |
| Cette formation s'adresse aux profils suivants |
| <u>Agent général d'assurance</u> |
| Programme |
| 1. Introduction <ul style="list-style-type: none">• Les éléments d'économie du risque• La mutualisation et les limites• Le besoin d'assurances• Les différents types d'assurances• La réglementation du contrat d'assurance |
| 2. Le contrat d'assurance <ul style="list-style-type: none">• La définition légale• Le rôle bilatéral• Les caractéristiques• Les modalités pratiques, de l'information à la conclusion• La durée |

- Le transfert de risques moyennant paiement d'une prime
- Le principe de tarification
- Le défaut de paiement

3. Vie du contrat d'assurance

- L'exécution du contrat et délimitation des risques couverts
- Les modifications vie du contrat
- Les échanges d'informations entre assuré et assureur
- La transmission
- La suspension de garantie
- La résiliation du contrat

4. Les sinistres

- Le sinistre et les obligations des parties
- Le règlement des sinistres
- Le principe indemnitaire
- La prescription biennale•

5. Tiers au contrat

- La transmission de plein droit de l'assurance
- La faculté de résiliation réciproque
- Les cas spécifiques VTM ou bateau de plaisance

6. Contentieux du contrat

- La réglementation spécifique
- Les clauses que doit comporter le contrat d'assurance
- Les clauses sensibles